Val-de-Travers, le 16 mai 2018

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'introduction de l'apprentissage de l'allemand par immersion dans notre cercle scolaire

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction et contexte général

L'étude des résultats des dernières épreuves de référence, comparant les élèves de tout le canton sur plusieurs branches et plusieurs années de scolarité, dresse un constat sans appel : les élèves fréquentant notre cercle scolaire présentent de sérieuses lacunes dans leur apprentissage de la langue allemande.

Dans un pays comme le nôtre, où l'allemand est la langue utilisée sur les deux tiers du territoire, on ne peut ignorer un tel constat. On doit aussi admettre que la maîtrise de l'allemand est indispensable pour bon nombre de métiers et que pour obtenir un emploi dans une entreprise qui réalise une partie significative de son chiffre d'affaires avec le marché suisse alémanique, la connaissance de la langue de Goethe reste un avantage incontestable, voire une condition d'embauche.

Dans un article intitulé « Les avantages du bilinguisme précoce », Maria Kihlstedt, maître de conférences en psycholinguistique de l'université de Paris X Nanterre, expose quelques principes sur l'enseignement par immersion dès le plus jeune âge. Cette introduction en reprend quelques extraits :

> *« Personne ne conteste plus le bénéfice que constitue, pour le jeune enfant, la capacité de maîtriser plusieurs langues. D'un point de vue scientifique, les chercheurs s'accordent à penser que la construction d'un bilinguisme équilibré dépend étroitement de l'âge de démarrage – plus tôt on commence mieux c'est. Il est assez généralement admis que l'âge critique se situe autour de 7 ans.*
>
> *…*
>
> *On sait depuis un certain temps que le bilinguisme enfantin n'est pas l'addition des deux langues dans le cerveau de l'enfant. Il s'agit plutôt de la construction d'une capacité linguistique à deux volets. En effet, les structures du cerveau du jeune enfant sont tellement flexibles qu'il apprend aussi facilement deux ou trois langues qu'une seule, et ce jusqu'à l'âge de 7 ans. A condition que les langues soient apprises avant cet âge, il est tout aussi naturel d'apprendre une que deux langues. Avant sept ans, c'est le langage comme faculté que l'enfant découvre et construit. Découvrir le monde par un ou deux voire trois volets ne change en effet pas grand-chose à l'affaire.*
>
> *…*

La recherche montre clairement que les deux langues maternelles ne se disputent pas le même espace dans le cerveau. Les résultats dans ce domaine ont contribué à faire passer, une fois pour toutes, aux oubliettes l'idée qu'une deuxième langue dès le plus jeune âge s'installe au détriment de la langue maternelle. Passé l'âge critique de sept ans, l'acquisition d'une nouvelle langue relève d'un autre processus et doit faire le détour par la langue maternelle. On pourrait dire qu'après sept ans, on n'apprend plus du langage mais des langues.

…

Les recherches les plus exhaustives dans ce domaine viennent des programmes d'immersion au Canada, effectuées pendant vingt ans entre les années soixante et quatre-vingt, dans le but de donner à l'enseignement des langues une véritable efficacité dans un pays officiellement bilingue. Pendant cette période, le français au Canada était menacé par le Canada anglophone. C'est pourquoi des tentatives ont été faites, d'abord à Montréal ensuite à Toronto, d'offrir un cursus scolaire entier ou partiel en français aux enfants anglophones, et, inversement, un cursus en anglais pour les enfants d'origine francophone. Lors des évaluations des résultats des programmes d'immersion, on s'est en particulier efforcé de neutraliser les facteurs âge, sexe, niveau socio-économique et socioculturel, dans le but de cerner les vraies conséquences de l'enseignement bilingue sur le développement cognitif de l'enfant. Les résultats sont étonnamment unanimes. On constate de très bons résultats lorsque le bilinguisme est installé chez les enfants.

…

Mais à part les bons résultats sur la capacité linguistique, plus ou moins attendus, on a pu constater également une souplesse mentale, une mobilité conceptuelle et une capacité à résoudre des problèmes plus importantes que chez les enfants monolingues. Les retombées particulièrement impressionnantes se sont manifestées dans le domaine de mathématiques, où les enfants issus de l'enseignement bilingue avaient systématiquement des scores supérieurs à leurs camarades monolingues. Ce phénomène s'explique par la stimulation intellectuelle apportée par le bilinguisme. »

A la lumière de ces résultats, on constate donc que l'immersion, si elle est mise en œuvre avant l'âge de 7 ans, pourra optimiser le potentiel d'acquisition de l'enfant dans de nombreux domaines d'apprentissages.

Nous proposons dès lors d'introduire ce concept d'immersion dès le plus jeune âge pour nos élèves. Même si les extraits ci-haut parlent de bilinguisme, nous sommes conscients que nos élèves ne deviendront pas bilingues pour autant, mais toutefois convaincus que leur développement intellectuel sera bonifié, qu'ils développeront une flexibilité accrue dans leurs réflexions, une plus grande sensibilité aux langues en général, donc une facilité améliorée d'apprendre une troisième langue à l'avenir, et finalement, une capacité d'écoute meilleure.

2. Le programme PRIMA

PRIMA est une expérience pilote d'enseignement de l'allemand par immersion précoce dans le canton de Neuchâtel. Ce projet pilote a été lancé en 2011-2012 afin de renforcer l'apprentissage de l'allemand au niveau cantonal. Des classes d'enseignement précoce de l'allemand par immersion partielle ont été mises en place pour les élèves de 4 et 5 ans (1ère et 2e années).

Globalement, l'expérience s'inscrit dans le cadre de l'enseignement des langues à l'école obligatoire, en visant l'ouverture aux langues et à la culture dès le plus jeune âge. Elle doit permettre de dynamiser l'apprentissage des langues, en soutenant les compétences linguistiques des élèves dès les premiers apprentissages ; la promotion de ces compétences constituant un objectif fondamental de la formation neuchâteloise, dont l'atteinte semble être facilitée par un apprentissage précoce.

L'enseignement en classe PRIMA se déroule de la façon suivante :

- Prise en charge par un duo de généralistes se partageant le temps d'enseignement en français et en allemand, selon le principe "une personne - une langue".
- En 1ère et 2e années, l'enseignement en allemand se fait sur 50% du temps scolaire, alors que dès la 3e année, il ne concerne plus que 15% à 30% du temps.

Depuis sa mise en œuvre, le projet a nécessité de nombreuses adaptations :

- Engagement d'enseignantes et enseignants bilingues (ou niveau C1).
- Mise en place de formations spécifiques.
- Compilation d'un matériel didactique conséquent, de directives et de modalités d'organisation.
- Constitution et suivi de classes PRIMA.

Les classes PRIMA sont régies par les mêmes règles que les classes ordinaires, tant en termes d'hétérogénéité (classes multiniveaux), d'effectifs, d'horaires, que d'objectifs d'apprentissage.

3. Expériences dans le canton

Depuis 2011-2012, les classes concernées par le projet se sont ouvertes progressivement sur les années 1 à 6 de 12 établissements, regroupés dans 6 centres de 3 cercles scolaires. Les communes participant à cette expérience pilote sont : La Chaux-de-Fonds, Cornaux, Neuchâtel et Val-de-Ruz.

La commune de Cornaux a été la première à se lancer dans ce projet. Les autorités scolaires ont converti, il y a 8 ans, toutes leurs classes de 1-2H en classes PRIMA, classes qui aujourd'hui sont arrivées en 8H, la dernière année du cycle 2. L'expérience à Cornaux est extrêmement positive.

A La Chaux-de-Fonds, les autorités scolaires ont fait le choix de s'en tenir au cycle 1 de certains de leurs collèges puisque leur pratique de redistribution des élèves dans les classes au moment où ils atteignent le cycle 2 n'est pas compatible avec la poursuite du programme PRIMA.

A Neuchâtel, l'expansion continue, principalement au collège des Parcs, alors qu'au Val-de-Ruz, un important projet de réorganisation du cercle et des classes et en cours de réflexion, mettant quelque peu en attente la poursuite du déploiement du programme PRIMA.

En août 2015, le canton de Neuchâtel comptait 34 classes PRIMA pour un total d'environ 600 élèves. Une éventuelle extension du projet à tous les centres scolaires passera notamment par l'engagement futur d'enseignantes et d'enseignants bilingues mais aussi par une collaboration améliorée avec la HEP-BEJUNE qui met progressivement en place un programme de formation dédié à l'enseignement en immersion.

4. Déploiement dans notre cercle scolaire

4.1. Gouvernance du projet

Le Conseil communal a choisi de confier la gouvernance de ce projet à un comité de pilotage (CoPil) composé de 4 conseillers communaux (deux de Val-de-Travers, une conseillère communale de La Côte-aux-Fées, une conseillère communale des Verrières), de deux députées au Grand Conseil, du directeur de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et de membres de l'administration communale et cantonale. En parallèle, un groupe de travail composé de directeurs adjoints et de plusieurs personnes ressources a également été mis en place. Il sera tout prochainement étendu à des enseignantes. Très concrètement, ce groupe de travail sera chargé de la mise en œuvre du projet.

4.2. Définition de pôles

Parmi les missions données par le Conseil communal au comité de pilotage figurent celle de l'équité de traitement parmi les élèves du cercle et la condition d'une vision à long terme sur l'évolution des effectifs dans les collèges de chacun des villages du cercle, permettant de garantir la pérennité du programme, et, à terme, la possibilité d'offrir à tous les élèves du cercle une place dans un enseignement en immersion français-allemand.

Depuis quelques années, on doit constater que les effectifs de nos classes sont à la hausse dans les collèges de Couvet et de Fleurier, puisque de nombreuses raisons incitent les habitants à s'y déplacer, voire simplement à demander la scolarisation de leurs enfants pour des raisons de garde.

Dans les choix qui ont été faits par le CoPil et par le Conseil communal, on a choisi une démarche qui n'aggrave pas ce phénomène de concentration, en optant pour un déploiement du projet en commençant par les villages autres que Fleurier et Couvet, gardant en ligne le souhait de l'équité de traitement et l'objectif à moyen terme d'une chance pour tous dans une classe à immersion.

Sur cette base, et selon un modèle de collaboration entre villages voisins déjà en place à l'heure actuelle dans notre cercle, par exemple entre Môtiers et Boveresse, nous avons regroupé tous les villages du cercle en pôles, et avons ensuite distribué les classes PRIMA à l'intérieur de ceux-ci.

Pôle 1 : Noiraigue et Travers
Pôle 2 : Boveresse et Môtiers
Pôle 3 : Les Verrières et Les Bayards
Pôle 4 : La Côte-aux-Fées, Buttes et Saint-Sulpice

Plusieurs variantes ont été étudiées. Celle présentée ci-dessus a retenu notre attention, étant très proche de l'organisation des classes actuelle, et suivant naturellement les caractéristiques géographiques du Val-de-Travers.

Les villages de Couvet et de Fleurier ne font pas partie de ces pôles, puisqu'au départ, ces deux villages ne disposeraient pas de classes PRIMA, leurs classes de 1-2H resteraient des classes en filière conventionnelle. Par contre, la situation géographique de Couvet entre les pôles 1 et 2 nous permettra d'attribuer des places PRIMA dans chacun de ces pôles pour les élèves de Couvet. En ce qui concerne les élèves de Fleurier, c'est dans le pôle 4 que des places PRIMA pourront leur être attribuées.

Cette structure aura pour effet un déplacement d'élèves légèrement accru dans notre cercle scolaire pour permettre cette réorganisation et la création de classes avec effectifs contrôlés et surtout présentant stabilité et homogénéité dans les différents collèges, année après année.

4.3. Répartition des élèves

La définition des pôles prévue pour permettre l'introduction du programme PRIMA met en évidence le fait que tous les villages du cercle verront l'intégralité de leurs enfants inscrits dans cette nouvelle filière, hormis ceux de Fleurier et Couvet qui n'auront, à la mise en œuvre du projet, qu'environ 30% de places disponibles par rapport à leur effectif d'élèves de 1-2H. En conséquence, des classes 1-2H en filière conventionnelle resteront à Couvet et Fleurier, permettant aussi, exceptionnellement et sur décision exclusive de la direction, aux familles d'autres villages qui ne souhaitent absolument pas placer leurs enfants dans cette filière immersive de demander leur scolarisation dans ces classes.

La question de l'attribution de ces places demandera une attention particulière. Plusieurs démarches ont été appliquées dans les autres cercles scolaires, partant du « premier inscrit, premier servi », ou alors d'une attribution par tirage au sort une fois les inscriptions connues. Il s'agira de définir une méthode facilement explicable et juste, éliminant toute forme d'élitisme.

On peut bien entendu considérer que cette planification introduit une certaine inégalité de traitement entre les petits villages et Fleurier-Couvet, mais celle-ci doit être considérée comme temporaire, puisque l'objectif du Conseil communal reste la mise à disposition d'une place pour tous les élèves à moyen terme.

De plus, une offre pédagogique différenciée pourrait être mise en œuvre à Fleurier et à Couvet, simultanément au concept PRIMA. Offre toujours liée à l'apprentissage de l'allemand, mais pour les élèves de 5e voire 6e année. De nombreuses solutions sont à l'étude, comme par exemple des séjours et échanges linguistiques.

4.4. Cycle 3

En ce qui concerne le rassemblement des élèves PRIMA et des élèves non-PRIMA en degré 9H, si celui-ci devait être avéré, cela ne semble poser aucun problème pédagogique. Nous aurions toutefois les 7 premières années du programme, jusqu'à la sortie du cycle 2 des premières volées PRIMA dans notre cercle, pour décider d'équiper le cycle 3 de classes PRIMA également, profitant bien entendu de l'expérience qui aura été faite d'ici là par les autres cercles scolaires, en avance dans ce programme par rapport à l'école Jean-Jacques Rousseau.

Quoi qu'il en soit, le Conseil communal est convaincu qu'il est nécessaire d'étendre le projet jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Le suivi scientifique qui sera effectué d'ici là par le SEO nous permettra de prendre les bonnes décisions en ce qui concerne la poursuite de cette filière au cycle 3.

5. Formation du personnel

Le plus gros défi de ce projet est la formation du personnel. L'expérience faite dans d'autres cercles scolaires nous démontre qu'il est absolument crucial de financer la formation du personnel jusqu'au stade où les enseignants seront à même d'enseigner en allemand.

La consultation de notre corps enseignant a révélé que 3 collaboratrices sont intéressées à participer à la première année de formation, à commencer dès l'automne 2018, alors que nous aurons besoin

de 4 EPT à la rentrée d'aout 2019. Il s'agira de pallier ce manque dans l'intervalle pour garantir la mise en œuvre comme prévue. Idéalement, si vous pouvions disposer d'une voire deux personnes formées supplémentaire, cela nous permettrait d'anticiper les remplacements qui pourraient survenir pour nos titulaires PRIMA, qui pourront aussi devoir être remplacées pour toutes sortes de raisons.

Bien entendu, notre politique de recrutement d'enseignants sera modifiée à l'avenir, nous devrons mettre l'accent sur le bilinguisme au moment d'engager de nouveaux collaborateurs, notamment suite à d'éventuels départs en retraite de nos collaborateurs actuels, voire autres départs naturels.

Si nous ne parvenions pas à préparer suffisamment d'enseignants par rapport au nombre de classes nécessaire pour un déploiement sur tout le cercle, comme demandé par le CoPil et le Conseil communal, alors il s'agirait de retarder l'introduction de PRIMA dans certaines classes.

La formation considérée est composée de :

- Un stage linguistique de 2 semaines à Dresden, financé par la HEP et le SEO. Ce stage est offert à tous les enseignants qui le souhaitent, avec priorité donnée aux enseignants PRIMA. Ce stage constitue le point de départ du plan de formation.
- Une formation en immersion de 6 semaines dans une école en Allemagne, dans une classe qui dispense un enseignement en immersion allemand-français.
- L'échange-retour de 6 semaines au Val-de-Travers, avec l'enseignant allemand venant se former à son tour dans nos classes.
- Une formation en établissement dispensée par la HEP à tous les enseignants PRIMA dans leur cercle (14 périodes).
- Une formation continue de conversation hebdomadaire organisée par le cercle scolaire avec un professeur interne ou externe jusqu'aux vacances d'été 2019.

Outre les frais de formation, on considère également les frais de voyage, les frais de remplacement des enseignants pendant leurs absences ainsi que les charges sociales y relatives. Pour un programme de formation comme celui-ci, l'estimation des coûts est de 22'000 francs par enseignant, incluant aussi les décharges et subventions allouées par le SEO pour les classes PRIMA, la participation cantonale de 45% sur les salaires et charges sociales. La participation de la Confédération, par l'intermédiaire du programme Movetia, a aussi été déduite de ce montant (environ 6'500 francs par enseignant).

En considérant les besoins de formation dans les 5 prochaines années, et partant du principe que passé ce délai, nous pourrons engager des collaborateurs formés, un montant d'environ 50'000 francs par année devrait être ajouté au budget annuel de formation de l'école jusqu'en 2022.

6. Matériel didactique et mobilier

Les frais de matériel didactique et le mobilier ne différeront que très peu des frais usuels dans ces classes, ils pourront donc émarger du budget de fonctionnement de l'école. Les éventuels achats supplémentaires seront toutefois pris en charge dans les limites de son budget par le SEO.

7. Transports scolaires

- Couvet, Travers, Noiraigue :
  - Considérant les transports en place actuellement, transportant les élèves de Noiraigue à Couvet, ainsi que de Travers à Couvet, on peut dire que les coûts resteront similaires, et donc qu'il n'y aura pas d'augmentation dans ce pôle.
- Couvet, Môtiers, Boveresse :
  - Ligne Boveresse-Môtiers-Les Sagnettes inchangée
  - Ajout d'une ligne Couvet-Boveresse-Môtiers pour les Covassons en classe PRIMA à Môtiers et Boveresse
- La Côte-aux-Fées, Buttes, Fleurier, St-Sulpice :
  - Extension de la ligne La Côte-aux-Fées – Buttes à Fleurier
  - Ajout d'une ligne St-Sulpice- Fleurier
- Ligne CSR / Gymnastique :
  - Economies sur la ligne (~100 trajets gymnastique en moins)

En résumé, nous pouvons prévoir une augmentation substantielle des budgets de transports dès l'année scolaire 2019-2020 et suivantes d'environ 80'000 francs par année.

Il est vrai que cette nouvelle organisation nous imposera de transporter de très jeunes enfants dans des minibus scolaires. Même si bon nombre d'expériences similaires ont déjà été menées à succès par le passé dans certains villages de notre cercle, il n'en restera pas moins nécessaire de prévoir un accompagnement de ces enfants pendant ces trajets, du moins pendant une période d'accoutumance, en chaque début d'année scolaire.

8. Résumé des coûts

En résumé, les coûts estimatifs du projet se résument ainsi :

- Transports scolaires Fr. 80'000 / année dès août 2019
- Formation du personnel Fr. 50'000 / année (2018-2023)

Il s'agit donc d'une augmentation pérenne des charges de transports et d'une augmentation sur 5 ans du budget de formation qui sont demandées au Conseil général pour le financement de ce projet, augmentations qui sont à mettre en comparaison avec les charges du personnel enseignant dans notre cercle scolaire qui dépasse les 10 millions de francs chaque année.

9. Structures d'accueil parascolaires

En parallèle, la question des structures d'accueil doit rester en ligne de mire, elle fait l'objet d'un rapport circonstancié du Conseil communal à votre autorité. Dans ce rapport, le village de Noiraigue apparaît clairement comme le premier à avoir besoin d'un nouveau parascolaire, ce qui servirait évidemment le projet PRIMA. D'autres besoins pourraient survenir dans d'autres villages ; il s'agira de considérer les demandes en accord avec les propositions faites dans le rapport mentionné ci-dessus. Quoi qu'il en soit, les coûts relatifs à ces structures restent liés à celui des structures d'accueil et ne sauraient être imputés au projet PRIMA.

10. Conclusions

Le Conseil communal est convaincu de la pertinence de ce projet. Il considère que la mise en œuvre prévue permet à Val-de-Travers de se démarquer des autres communes du canton, en conservant une logique de cercle par un déploiement aussi simultané que possible pour la grande majorité des élèves du Val-de-Travers.

Il est donc demandé au Conseil général d'autoriser l'augmentation des budgets de transport et de formation. Ce faisant, il validera ainsi le processus de déploiement de ce projet pédagogique avec les conséquences qu'il impose au niveau de l'organisation des classes, tout en gardant à l'esprit que son déploiement reste conditionné au fait de disposer des ressources humaines nécessaires. Si cela ne devait pas être le cas, retarder la mise en œuvre du projet n'aurait aucun impact sur l'organisation des classes considérée.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :	LE CHANCELIER :
Christian Mermet	Alexis Boillat